



Liste de contrôle pour les candidats de la formation approfondie interdisciplinaire en nutrition clinique

Cette liste de contrôle est destinée aux candidats à la formation approfondie interdisciplinaire en nutrition clinique afin de les aider à évaluer eux-mêmes s'ils répondent aux exigences de la formation approfondie en nutrition.

Le programme "Nutrition Clinique" de la FMH sert de guide ; la dernière version du programme sur le site de l'ISFM et de la SSNC (Société suisse de nutrition clinique, GESKES en allemand) fait foi.

<https://www.siwf.ch/weiterbildung/facharzttitel-und-schwerpunkte.cfm>.

<https://www.geskes.ch/>

Lors de l'introduction de la formation approfondie en nutrition clinique, les dispositions transitoires du programme selon le point 10 sont applicables.

Les critères suivants doivent être remplis pour satisfaire au programme de formation approfondie en nutrition :

1. Critère : Titre de spécialiste

- Je suis titulaire d'un titre fédéral de médecin spécialiste ou d'un titre étranger reconnu

2. Critère : Formation pratique et théorique remplie

Formation théorique avancée:

- J'ai terminé avec succès le cours de certificat de la SSNC/GESKES ("Certificate of Advanced Studies [CAS] in Clinical Nutrition" à l'Université de Berne) avec un certificat. Pour plus d'informations sur le cours de certificat, visitez : <https://www.geskes.ch/fr/Certificat-en-Nutrition-Clinique/Certificat-en-Nutrition-Clinique-CNC.aspx>
- J'ai suivi avec succès au moins cinq cours LLL (Life Long Learning) de l'ESPEN (European Society for Clinical Nutrition and Metabolism).
- J'ai suivi au moins un de ces cours en présentiel lors d'un congrès ESPEN (le reste peut être suivi en ligne si nécessaire).
- J'ai assisté à au moins un congrès ESPEN d'une valeur d'au moins 7 crédits (1 crédit = 45-60 minutes).

Formation pratique continue :

La formation continue en Suisse :

- J'ai effectué ma formation continue dans des cliniques, services, centres ou cabinets reconnus en Suisse. La liste des centres de formation reconnus par l'ISFM et la SSNC/GESKES (section 6) est disponible sur le site internet de la SSNC.
- Ma formation continue a duré au moins 3 mois avec une charge de travail de 100%. La formation continue accomplie à temps partiel est créditée proportionnellement. La charge de travail minimale est de 25% (avec une durée correspondante de 1 an).
- Ma formation continue comprenait la réalisation d'au moins 50 consultations, sous supervision, de patients présentant des problèmes nutritionnels (confirmée par le formateur, voir le *logbook*).

Formation continue à l'étranger :

- Je demande la reconnaissance d'un site de formation à l'étranger, **préalablement** à ma demande d'obtention de la formation approfondie en nutrition clinique à l'attention de la Commission formation continue de la SSNC/GESKES, en joignant les documents prouvant leur équivalence.

Ma formation complémentaire s'est déroulée sur le site de formation continue (institution, lieu : _____).

- partiellement (durée : _____)
- complètement (durée : _____)

3. Critère : *logbook* disponible (point 3.3 du programme)

- J'ai consigné en permanence dans mon *logbook* (carnet de bord) les objectifs d'apprentissage atteints dans les établissements de formation continue et les visas correspondants des formateurs sont disponibles.

Le carnet de bord vide sera envoyé au candidat après son inscription auprès de la Commission de formation continue de la SSNC/GESKES.

4. Critère : test réussi

- J'ai réussi l'examen final.

Extrait du programme (point 5) :

Un examen oral-pratique structuré sera organisé.

Il dure 2 heures et se compose des trois éléments suivants : Discussion de cas ; courte conférence sur un sujet préparé, et un questionnement sur le thème de la nutrition clinique par les experts (au moins 2 experts et un secrétaire présents).

Il est recommandé de passer l'examen après avoir suivi la formation complémentaire réglementaire conformément au point 3.

L'examen se déroule en allemand ou en français à la demande du candidat. Les examens en italien ou en anglais sont autorisés si le candidat et l'examineur sont d'accord.

L'examen a lieu au moins une fois par an. Le candidat convient d'une date d'examen via le bureau de GESKES.

La SSNC/GESKES perçoit une taxe d'examen, qui est déterminée par le jury d'examen.

(pour les dispositions transitoires, voir le point 10 du programme).

5. Cas particuliers

A titre exceptionnel, la spécialisation peut être attribuée aux pionniers de la nutrition clinique en Suisse, même si les conditions énoncées aux points 10.1 et 10.2 ne sont pas remplies.

- Je demande la formation continue en nutrition clinique parce que j'ai fait des réalisations pionnières en nutrition dans la recherche ou la pratique clinique, et je soumetts un dossier des réalisations en nutrition clinique avec ma demande à la Commission de formation continue de la SSNC/GESKES.